

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Approbation des tarifs 2017 pour l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire

• date de convocation le 17 mars 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Trepier

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoiz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

François Blanc

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 107-17 C

objet **RD - Approbation des tarifs 2017 pour l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la Communauté d'agglomération a inauguré le 11 juillet 2015 un terrain provisoire pour l'accueil des grands passages à La Ravoire.

Pour l'année 2016, le Conseil communautaire avait, dans un premier temps, décidé, de mettre en place une facturation des fluides au réel. Cependant, au vu des pressions exercées par certains groupes qui refusaient de payer leurs consommations de fluide au réel et menaçaient de s'installer illicitement sur le territoire, l'Etat avait demandé à Chambéry métropole et Grand Lac de revenir à une tarification forfaitaire.

Pour la saison des grands passages 2017, il est proposé, en concertation avec les intercommunalités avoisinantes et dans un souci d'harmonisation, de choisir une tarification forfaitaire (occupation et fluides).

Il est donc proposé d'approuver les tarifs de l'aire de grand passage pour la saison 2017 comme suit :

Redevance d'occupation	5 € / jour / caravane (sans distinction de simple ou double essieu)
Caution	1 000 € payable par le responsable identifié du groupe
Tarifs TTC pour le calcul des retenues sur la caution pour dégradation	Armoire électrique : 6 000,00 € l'unité Nourrice eau : 360,00 € l'unité Portail d'entrée : 5 200,00 € l'unité Fosse d'assainissement : 4 800,00 € l'unité Benne de récupération des encombrants : 750,00 € Enlèvement et traitement des dépôts sauvages, des dépôts de déchets verts et excréments : 350,00 € Bac à ordures ménagères de 770 L : 180,00 € l'unité

La caution est payable d'avance à l'arrivée du groupe, les redevances d'occupation seront quant à elles payables sur présentation de factures par le gestionnaire.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs ci-dessus applicables pour la saison des grands passages 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 107-17 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs 2017 pour l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19259H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19259H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017